

Rouen, le 2 avril 2021

Mesdames et messieurs les Présidents d'EPCI
Mesdames et messieurs les Maires

Copie à :
Monsieur le Directeur général de l'ARS
Madame la Sous-Préfète du Havre
Monsieur le Sous-Préfet de Dieppe

Objet : Dispositif exceptionnel d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise

PJ. : liste des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Dans le cadre de la stratégie de freinage de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé :

- A partir du 5 avril, des cours en distanciel pour les écoles, collèges et lycées,
- A partir du 12 avril, deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones,
- A partir du 26 avril, le retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires, et des cours en distanciel pour les collèges et lycées,
- A partir du 3 mai, le retour en classe pour les collèges et lycées, le cas échéant avec des jauges adaptées.

Durant les 3 prochaines semaines, un accueil sera proposé aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et ne disposant d'aucune solution de garde alternative.

Pendant le temps scolaire (les 6, 8 et 9 avril), cet accueil sera assuré principalement par des personnels volontaires de l'Éducation nationale au sein des pôles définis en lien avec vos services. Afin d'optimiser la ressource humaine et les moyens matériels, toutes les communes ne seront pas concernées par ces pôles.

Sur les temps extra et périscolaires (vacances de printemps, mercredi ...), nous vous invitons à organiser cet accueil par le personnel communal ou intercommunal notamment ceux qui sont habituellement mobilisés dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM) ou d'une garderie.

Le futur décret prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précisera le cadre réglementaire applicable aux accueils collectifs de mineurs en période extrascolaire.

Enfin, vous pouvez vous adresser :

- pour les questions relatives au temps hors scolaire à :

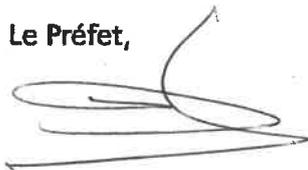
- Sylvain REMY (chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) : sylvain.remy@ac-normandie.fr

- pour les questions relatives au temps scolaire ou périscolaire à :

- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Telles sont les informations que nous souhaitons vous apporter, en vous remerciant de votre engagement et votre mobilisation constante dans cette période de crise sanitaire.

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Le Directeur académique,



Olivier WAMBECKE